

déguisée, plus moderne, serait aussi une arme, un couteau, servant à mettre fin aux geulantes du Ralliement créditiste.

Monsieur l'Orateur, je ne suis pas d'accord avec cette prétention et si ce n'était que pour cette seule raison, le gouvernement n'a pas fini d'entendre parler de nous, parce qu'il n'est pas honnête, lorsqu'il fait de telles insinuations.

Monsieur l'Orateur, il est inadmissible de se faire faire des reproches par certains députés ministériels qui ne prennent jamais la parole à la Chambre, qui sont ici pour on ne sait quelle raison, qui touchent leur indemnité, mais qui n'accomplissent pas de travail parlementaire. Je suis d'avis que lorsque ces mêmes députés ministériels reprochent à des députés du Ralliement créditiste, du Nouveau parti démocratique ou du parti progressiste conservateur de trop parler, alors qu'ils tentent, par tous les moyens, de faire leur travail, conformément au mandat que leurs électeurs leur ont donné, ils dépassent les bornes.

Cela démontre dans quel esprit le gouvernement actuel présente l'article 75c. Voilà pourquoi je veux encourager le député de Peace River et ses collègues, de même que le député de Winnipeg-Nord-Centre et ses collègues, à ne pas lâcher et à montrer au gouvernement que s'il a réussi à museler ses députés, il ne réussira jamais à museler les députés de l'opposition, du moins certes pas ceux du Ralliement créditiste, et je voudrais que cela soit clair.

Le passé prouve que ces deux partis donnent une leçon aux deux vieux partis. En effet, tous les députés du Ralliement créditiste, de même que tous ceux du Nouveau parti démocratique, se font un honneur, une gloire et un devoir de participer, non pas de retarder, à l'élaboration des lois pour rejeter les propositions gouvernementales, les amender ou les étudier. A mon avis, ces députés méritent certainement des félicitations et non pas des blâmes ou l'imposition de l'article 75c.

Je dis que l'article 75c est une mesure injuste à l'égard de tous les députés qui veulent prendre leur rôle vraiment au sérieux et s'acquitter de façon adéquate du mandat qui leur a été confié par leurs électeurs.

Le gouvernement se lèvera tantôt et se fera le défenseur de l'efficacité. Or, les tenants de l'efficacité, du rendement, de la rentabilité s'en donnent aujourd'hui à cœur joie, sous la botte du premier ministre. Rien n'est laissé en suspens. Il s'agit de tout prévoir, de tout régler, d'imposer, s'il le faut, toujours sous prétexte d'efficacité et de rendement. Peu importe le contenu ou la qualité des projets

[M. Fortin.]

de lois. Ce qui importe, c'est la quantité de lois que nous adopterons pour impressionner la population canadienne.

Or, monsieur l'Orateur, nous soutenons que ce n'est pas la quantité qui compte, mais plutôt la qualité. De cela, il ne faudrait pas que vous concluez, monsieur l'Orateur, que nous sommes convenus de «filibuster» ou de retarder les travaux de la Chambre. Là n'est pas la question. Nous sommes prêts à collaborer et nous l'avons prouvé.

Il faudra aussi, monsieur l'Orateur, qu'on examine le contenu des bills. On a raison de s'opposer à un bill lorsqu'il ne contient rien ou lorsqu'il contient des mesures prêtant à controverse. Le gouvernement ne peut certainement pas nous blâmer alors de faire notre devoir.

Selon le système parlementaire canadien, le contenu des lois doit être contrôlé, imposé par le gouvernement et plus précisément par les députés ministériels. En effet, aucun député, même ministériel, ne peut proposer une loi qui entraînerait une dépense d'argent. A mon avis, ceci est important et c'est pourquoi j'y reviens.

Ainsi, les députés de l'opposition sont complètement limités quant à la présentation de projets de loi. Il ne leur reste donc que la possibilité suivante, qui est d'ailleurs formidable: Étudier les propositions gouvernementales, les initiatives du gouvernement et, alors, les appuyer sans réserve, les critiquer en partie, y proposer des amendements ou les rejeter complètement. Voilà notre travail. En somme, les députés de l'opposition ne peuvent se prévaloir et s'enorgueillir d'aucune initiative sérieuse, parce qu'ils ne peuvent proposer aucune initiative entraînant une dépense de deniers publics.

L'opposition, telle que présentement conçue, doit obligatoirement attendre les initiatives gouvernementales avant de prendre l'initiative de faire une critique constructive, au nom de la population canadienne. Le but de l'article 75c est d'enlever le droit à l'opposition de s'exprimer librement au sujet des propositions gouvernementales. Voilà donc où nous en sommes.

L'opposition n'a donc, monsieur l'Orateur, comme unique atout, comme seul outil de travail, que le facteur «temps». Or, le facteur «temps», pour l'opposition, est primordial et fondamental. Il lui permet d'étudier les bills qui, généralement, sont présentés à la dernière minute par le gouvernement, parce qu'il craint qu'on les étudie, qu'on saisisse l'opinion publique de certaines questions prêtant à controverse, comme, par exemple, le bill omnibus. Il craint que l'on étudie et approfondisse ces sujets, que l'on propose un ou